

Préparée en accord avec l'Annexe II du règlement CE n° 1907/2006, dit règlement REACH, au Règlement (CE) n° 1272/2008, au règlement (CE) n° 453/2010 et au règlement (CE) n° 830/2015.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Nom commercial du produit :** Tru-Chrome<sup>®</sup> Flux Pâte. Réf. produit : J00040

**Producteur/Fournisseur :**

RMO Europe  
BP 20334  
Rue Geiler de Kaysersberg  
67411 ILLKIRCH Cedex France  
Tel. 03 88 40 67 30  
Fax 03 88 67 86 96  
<http://www.rmoeurope.com>

Contact en cas d'urgence:

Durant les heures ouvrables Tel : (33) 03 88 40 67 40 Fax : (33) 03 88 67 86 96

FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59- 24hrs

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	Tru-Chrome <sup>®</sup> Flux Pâte
Synonymes	Pâte pour brasure à la flamme
<b>Nom commercial</b>	Tru-Chrome <sup>®</sup> Flux Pâte
<b>Nom Chimique - Formule</b>	NA (mélange)
<b>N°CAS</b>	NA (mélange)
<b>N° CE</b>	NA (mélange)
<b>Poids moléculaire</b>	NA
<b>Numéro d'Enregistrement REACH</b>	NA

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pâte pour brasure à la flamme. Pour usage professionnel.

## RUBRIQUE 2:Identification des dangers

Les fumées de brasage sont irritantes pour les voies respiratoires.

Les opérations de brasage, chauffage, meulage et usinage, qui provoquent l'élévation de la température du produit en avoisinant le point de fusion ou en générant des particules volatiles qui peuvent nuire à la santé. Des poussières et fumées peuvent se dégager au cours des opérations de soudage et plus spécifiquement au moment du brasage. L'inhalation à long terme des fumées ou d'un air ambiant très chargé en poussières et en fumées, peut affecter la santé des travailleurs.

Les opérations de soudage doivent être effectuées dans une ambiance bien ventilée.

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**L Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est étiqueté en tant que préparation et conformément au procédé de classification CE.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le principal risque d'exposition est logiquement l'inhalation (inhalation des fumées de brasage).

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger

Classification Suivant CE N° 1272/2008 CLP



Symbole : GHS06 - GHS05

**Indications de danger : Skin Corr. 1A (Danger)**

### Mentions de danger

Danger

Phrases H :

H314 ± Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Contient : Fluoroborate de potassium. Hydroxyde de potassium

Phrases P :

P260± Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280± Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P330+P331± EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310± Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353± EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

### Conseils de prudence

Identification des dangers

### Autres dangers

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (very Persistent, very Bio accumulative).

Le mélange ne contient pas une substance PBT (Persistent, Bio accumulative, Toxic)

Autres effets : Irritant pour la peau, les plaies, les yeux.

Pendant l'opération de brasage des gaz/vapeurs dangereux se dégagent, pouvant provoquer, irritation des muqueuses du nez, de la gorge et des yeux.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance / 3.2. Mélanges

Composant	N° CAS	N°CE	N°Index	Teneur (%)	Classification Règ. n° 1272/2008 CLP
Potassium Bifluoride	7789-29-9	232-156-2	009-008-00-9	50-60	
Borax Decahydrate	1303-96-4	215-540-4	005-011-01-1	23-35	
Indicateur Rouge Congo	573-58-0	209-358-4	611-027-00-8	< 1	
Eau				10-20	

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Travailler dans un local ventilé, ne jamais utiliser le produit en atmosphère confinée sans masque de protection. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette). En cas d'atteinte aux yeux ou à la peau, consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation** : Amener au grand air. Mettre la personne sous surveillance médicale d'au moins 48 heures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Ingestion** : en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette et le produit. Ne pas tenter de faire vomir. Hospitalisation d'urgence.

**Contact avec les yeux** : laver les yeux à l'eau tiède immédiat et prolongé (15 minutes) en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

**Contact avec la peau** : enlever tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment les parties atteintes avec de l'eau. Consulter d'urgence un médecin. Pour les brûlures au Bifluoride de Potassium, après avoir lavé 5 minutes, la zone brûlée doit être immergée dans une solution de 0,15% de chlorure benzalkonium aqueux glacé jusqu'à ce que la douleur soit soulagée.

Comme traitement de premier secours alternatif, 2,5% de gel de calcium gluconate peut constamment être administré dans la zone brûlée (les mains doivent être protégées avec des gants en latex pour éviter une seconde contamination) jusqu'à ce que la douleur soit soulagée.

Pour de grandes brûlures ou brûlures traitées avec du gel de calcium gluconate (dans lequel la douleur est présente depuis plus de 30 minutes), un physicien doit injecter 5% de calcium gluconate aqueux en dessous, autour et dans la zone brûlée.

**Inhalation aigue** : enlever la personne de la source d'exposition. Faire reposer la victime dans un endroit aéré. Desserrer les vêtements, les colliers, cravate et ceinture. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène par des personnes certifiées uniquement. La respiration artificielle peut être nécessaire uniquement si la personne ne respire plus. Garder la personne couchée, dans le calme et au chaud. Chercher immédiatement le médecin. Si des symptômes tel que l'irritation du nez et de la gorge sont observés, emmener la personne à l'air frais.

**Ingestion** : ne jamais rien donner à avaler à une personne inconsciente. Chercher une aide médicale. Ne pas inciter au vomissement. Si la victime est alerte, capable de manger, et ne convulse pas, donner une large quantité d'eau pour diluer le contenu stomacale. Un ou deux verre de lait, un fort contenant en magnésium (lait de Magnésium) ou un fort contenant en antiacide de calcium peuvent être donné pour leur effet apaisant. Chercher une aide médicale.

**Note aux médecins** : Borax – Mettre en observation uniquement les adultes ayant ingérer entre 4 et 8 grammes de Borax. Pour une ingestion plus importante, maintenir les fonctions vitales des reins et des fluides. Un lavage gastrique est recommandé pour les patients symptomatiques uniquement. L'hémodialyse est réservée pour une ingestion aiguë massive ou pour les patients avec des problèmes rénaux. Les analyses d'urine et de sang ne sont nécessaires que pour documenter l'exposition et ne devrait pas être utilisés pour évaluer la sévérité de l'empoisonnement ou pour guider le traitement.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction** : Le produit est composé d'ingrédients non-inflammables. Utiliser des moyens d'extinctions appropriés au lieu et à son environnement.

**Procédures spéciales pour combattre le feu** : Ne pas mettre le matériel sur la peau ou les vêtements. Eviter l'inhalation de la poussière, fumée ou brouillard. Rester sous le vent, hors des zones basses, et ventiler les espaces clos avant d'entrer. Rafraîchir les containers avec de l'eau jusqu'à ce que le feu soit éteint. Utiliser un spray d'eau pour réduire la vapeur, ne pas mettre de l'eau directement sur la fuite ou la zone infectée. Garder les combustibles loin du matériel renversé. Les appareils respiratoires (SCBA) et les vêtements de protection chimique peuvent être portés mais risque de ne pas être adéquats en tant que comme protection thermique pour le feu chimique et ce jusqu'à que cela soit statué par les fabricants.

Enlever les containers de la zone de feu, si c'est possible.

### **5.2. Risques particuliers inhérents au produit lui même, aux produits de décomposition, aux gaz qui en résultent :**

Incombustible. Formation de gaz / vapeurs dangereux en cas de décomposition (acide fluorhydrique). Dans ce cas, prévoir un balisage de la zone contaminée et une protection du personnel d'intervention.

**5.3. Produits de combustion dangereux et risques associés** : En présence d'eau, risque de dégagement d'acide fluorhydrique (sous forme liquide ou gazeux) qui constitue une substance très toxique et corrosive. La préparation peut réagir au contact des métaux avec risque possible de dégagement d'hydrogène (risque d'incendie secondaire et/ou d'explosion).

**5.5. Mesures particulières de protection** : Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec filtre de type A + B+E en raison du dégagement possible de gaz toxiques (acide fluorhydrique, ...).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Protection individuelle** : voir section 8.

**6.2. Protection de l'environnement** : Éviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols...). Recueillir le produit dans des emballages hermétiques (éviter verre, métaux...).

**6.3. Méthodes de nettoyage** : Les sels de potassium contenus dans les flux sont dissous à 99,99 % par lavage en solution très chaude alcaline utilisée en bains (régulièrement vidangés). Diluer abondamment avec de l'eau. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant. Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets (voir chapitre 13).

En cas d'élimination insuffisante, ces sels demeurent sur les pièces en provoquant des tâches blanchâtres.

Ces sels sont stables, il n'y a donc pas d'hydrolyse et de risque de corrosion galvanique par formation d'un courant électrique.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Manipulation** : manipuler dans des zones bien ventilées. Les containers vidés peuvent contenir des vapeurs et des produits résiduels. Manipuler avec précaution.

**7.2. Stockage** : stocker dans un endroit frais et sec, placer le à l'écart d'un matériel incompatible. Stocker loin des acides. Garder l'intégralité de l'emballage. Garder le loin de la chaleur et des sources d'ignition. Garder le dans une zone bien ventilée. Garder à distance des enfants et de leur environnement

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Fluorure d'hydrogène : VLE 3 ppm (2,5 mg/m<sup>3</sup>) / VME 0,5 ppm (enF) ACGIH 1,8 ppm (1,5 mg/m<sup>3</sup>) / TMP N°32 FT N°6
- Fluorures (en F) : VLE 2(II) AGW / VME 2,5 mg/m<sup>3</sup> / TMP N°32 FT N°191

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Moyens de protection individuelle :

**Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées. Utiliser des aspirations de fumées au poste de travail. En cas de dépassement de la VME ou TLV utiliser une protection respiratoire B E P3 Svt EN 14387

**Protection de la peau** : gants de protection. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration des projections de brasage et du taux de perméabilité. Vêtements de protection à manches longues.

**Protection yeux/visage** : porter des lunettes de sécurité hermétiques à protection latérale conforme EN 166 pour éviter toute lésion par des particules volantes, fumées, projections et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Utiliser des verres teintés adaptés au brasage. Ne pas porter de lentilles.

Mesures particulières d'hygiène : conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter d'inhalier les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Nettoyage des mains après toute manipulation du produit.

**Ingestion** : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Informations générales

Etat physique : solide

Couleur : pâte rouge clair

Odeur : pin

Point de fusion : pas de données disponibles

Point d'ébullition : pas de données disponibles

Point d'inflammation : pas de données disponibles

Valeur du pH : 5.5

Auto-inflammation : NA

Danger d'explosion : NA

Pression de vapeur à 20°C : pas de données disponibles

Densité : environ 0,8 à 1,6 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : soluble dans l'eau

Viscosité : non concerné

Teneur en solvants : 12,7%

Total solides 73,9 %

### **9.2. Autres informations**

Auto inflammabilité : ne s'enflamme pas spontanément.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

Conditions à éviter : Matériels incompatibles

Incompatibilité (matériel à éviter): verre, email, acier, alkali, acides, fort agent réducteur tels que le métal hybride ou le métal alkali (qui génèrent du gaz hydrogène, qui peut créer un risque d'explosion), agents oxydants, substances réactives à l'eau (acides sulfurique, métal sodium, métal potassium, carbure de calcium) .

Produits de décomposition dangereux : Acide hydrofluorique et Fluorure d'hydrogène, oxyde de nitrogène, oxyde de soufre, oxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas.

### **10.1. Réactivité**

En conditions normales de stockage et utilisation le produit est stable

### **10.2. Possibilité de réactions dangereuses**

Sous l'action de la chaleur, le flux présente une forte action réductrice vis-à-vis des oxydes métalliques.

### 10.3. Conditions à éviter

Ne pas respirer les vapeurs émises lors du chauffage.

### 10.4. Matières incompatibles

**Incompatibilité (matériel à éviter):** verre, émail, acier, alkali, acides, fort agent réducteur tels que le métal hybride ou le métal alkali (qui génèrent du gaz hydrogène, qui peut créer un risque d'explosion), agents oxydants.

### 10.5. Produits de décomposition

Acide hydrofluorique et Fluorure d'hydrogène, oxyde de nitrogène, oxyde de soufre, oxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Substances

##### Toxicité aiguë :

Bifluorure de potassium : non disponible.

Borax : Ingestion aiguë de toxicité: Toxicité orale basse aiguë ; LD50 sur les rats est de 4,500 à 15,000 mg/kg de poids corporel.

**Peau/Epiderme** : toxicité épidermique basse aiguë ; LD50 sur les lapins est plus élevée que 10,000 mg/kg du poids corporel. Le Borax est mal absorbé au travers d'une peau intacte.

**Inhalation** : toxicité d'inhalation basse aiguë ; LC50 sur les rats est plus élevée que 2.0 mg/l (ou g/m<sup>3</sup>)  
Irritation de la peau : non irritant

**Irritation des yeux** : les tests faits sur les lapins ont montré une irritation aux yeux. 50 ans d'exposition au travail au Borax ne montre aucun effet nuisible sur l'œil humain. Le Borax n'est pas considéré comme irritant pour l'œil humain lors d'une utilisation industrielle normale.

**Sensibilisation** : le Borax ne sensibilise pas la peau.

**Toxicité sur le développement et la reproduction** : les études faites à partir des nourritures pour rats, souris et chiens, à hautes doses, ont démontré des effets sur la fertilité et les testicules. Les études sur le rat et le lapin avec l'acide borique lié chimiquement, à haute dose, montrent des effets sur le développement du fœtus, incluant une perte de poids du fœtus et des variations mineures sur le squelette. Les doses administrées étaient souvent supérieures à celles auxquelles l'humain serait normalement exposé.

**Effets cancérigènes** : pas d'effets cancérigènes évidents sur les souris. Aucune activité mutagénique n'a été observée durant les essais à court terme sur l'acide borique.

**Données humaines** : les études humaines épidémiologiques ne montrent pas d'aggravation sur les maladies pulmonaires sur les personnes exposées à l'acide borique et à la poussière de sodium. Une étude épidémiologique récente sous des conditions d'exposition normale à la poussière de Borax ne montre aucun effet sur la fertilité.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Bifluoride de Potassium : non disponible

Borax : De grandes quantités de Borax peuvent être nocifs pour les plantes et autres espèces. C'est pour cela qu'il faut minimiser la libération du Borax dans l'environnement. Le Bore est un composant dans le Tetraborate decahydrate de sodium (Borax) qui doit être utilisé selon une convention et signaler à cause de son effet sur l'écologie. Cela se produit dans l'eau de mer à partir d'une concentration de 5mg B/L et dans l'eau fraîche en concentration supérieure à 1 mg B/L. Dans une solution aqueuse diluée, l'espèce de bore présente est l'acide borique non dissocié. Pour convertir le Tetraborate decahydrate de sodium dans le contenu de bore équivalent multiplier par 0.1134.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non-disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité des sols : Le Borax est soluble dans l'eau et peut être filtré dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données non-disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Phyto toxicité** : le bore est micro nutriment essentiel pour le développement sain d'une plante ; cependant, il peut être nocif en grande quantité. Il faut essayer de réduire au maximum la quantité de Borax diffusée dans l'environnement.

**Toxicité sur les algues** : algues marines, *Scenedesmus subspicatus* 96-hrs EC10 = 24 mg B/L\*

**Toxicité sur les invertébrés** : Dauphins, *Daphnia magna straus* 24-hrs EC50 = 242 mg B/L\*

**Toxicité sur les poissons** : eau de mer : limande, *Limanda limanda* 96-hrs LC50 = 74 mg B/L\*

Eau fraîche : truite arc en ciel, *S. gairdneri* (embryon stade larvaire) 24- jour LC50 = 88 mg B/L\*  
32- jour LC50 = 54 mg B/L\*.

Poisson rouge, *Carassius auratus* (embryon stade larvaire) 7-jour LC50 = 65 mg B/L\* 3- jour LC50 = 71 mg B/L.

Substance Test : Tetraborate de Sodium

### Données à long terme sur l'environnement

Dégradation : le Bore se reproduit naturellement et se propage dans l'environnement. Le Borax se décompose dans l'environnement pour devenir du bore naturel.

Coefficient partagé octanol/eau : pas de valeur. Dans une solution aqueuse le Tetraborate decahydrate de sodium est converti en acide borique non dissocié.



## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre les déchets dans un site en accord avec les lois locales, nationales et internationales en vigueur. L'utilisation du produit, les transformations, la synthèse, les mélanges, etc. déterminent le produit final et de là dépend sa classification comme produit dangereux.

La mise à disposition des déchets du produit peut-être sujet à des réglementations locales, nationales ou européennes. Se référer a ces réglementations en vigueur applicable.

Emballages : vider complètement les emballages. Conserver les étiquettes sur le récipient et remettre à un éliminateur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

NA

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1811

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette DOT I: Corrosif. Toxique.



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe II

### 14.5. Précautions particulière à prendre par l'utilisateur

Lire les instructions de la FDS avant manipulation.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Restrictions d'utilisation : aucun(e).

#### Législation nationale

Règlementation nationale : s'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.



### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Phrases H : (du mélange/préparation)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Fin de la fiche de données de sécurité**